[redacted]

[redacted]

45430 CHECY

Chécy le 12 novembre 2021

A l'attention de Monsieur Le Commissaire-Enquêteur

OBJET : Plan local d'urbanisme Métropolitain : Enquête publique – commune de Chécy

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Le 29 avril 2021, le Conseil métropolitain a décidé à l'unanimité d'arrêter son projet de Plan Local d'Urbanisme et de le soumettre à enquête publique.

A ce titre, j'apporte ma contribution à l'enquête publique et je souhaite vous faire part de mes observations relatives à certaines dispositions envisagées.

Pour rappel, mes observations ont déjà été formulées dans un courrier daté du 29 septembre 2018 lors de l'enquête publique de révision du PLU de la commune de Chécy.

A la lecture des différents documents, le projet m'apparaît sur plusieurs points contradictoires avec les objectifs affichés, de volonté de protéger les espaces naturels, agricoles et aussi de maitriser l'étalement urbain, maintenir les paysages ouverts et les vues - liés par ailleurs aux enjeux de l'inscription de ce territoire à l'Unesco - ; en particulier **compte tenu de la surface à urbaniser sur les 10 prochaines années.** Cette tendance m'apparaît également en contradiction avec les dispositions légales (Loi ALUR, Grenelle de l'environnement) et objectifs nationaux qui fixent comme principe la modération de la consommation d'espaces.

Tout en étant consciente d'une nécessaire évolution du **nombre de logements de la commune, l'augmentation prévue m'apparaît porteuse de futurs déséquilibres importants**, dans le cadre du développement sociétal et urbain communal. Cela est sans compter les programmes en cours de réalisation, sachant qu'il a été constaté une augmentation de 10.6% de la population de Chécy entre 2006 et 2016. Cette augmentation aura des conséquences en terme de volume supplémentaire automobile et d'accessibilité. Après avoir attendu plusieurs

années les travaux de l'échangeur de Chécy pour « avaler » le flot de voitures, le nouvel aménagement à peine réalisé supportera de nouveaux bouchons. Les conséquences seront aussi en terme de services supplémentaires à apporter (écoles, crèches…) particulièrement préoccupantes.

Par ailleurs combler les dents creuses pour éviter l'étalement urbain est une bonne idée, mais il n'est pas opportun de toutes les combler, au risque de minéraliser la ville et de la rendre moins résiliente face aux changements climatiques et aux futures canicules (travaux du GIEC et de l'IPBES). Les jardins et espaces verts participent au rafraichissement de la ville et de sa respiration.

Par ailleurs je partage les remarques apportées par l'association « Chécy les amis du patrimoine » dont je joins un extrait :

« Le cahier communal de Chécy recense déjà les éléments bâtis remarquables et les éléments paysagers identifiés au code l'urbanisme et qui font l'objet d'une protection particulière. Au-delà des éléments constitutifs de cet inventaire, **force est de constater que d'autres éléments architecturaux ou des paysages non répertoriés font désormais l'objet d'une destruction alors qu'ils présentent un intérêt patrimonial évident par leur originalité ou rareté.** A titre d'exemples récents, la gare de quartier du Godet, le séchoir à pommes de terre de la coopérative, certaines fermes typiques ont été détruites sans analyse de leur valeur patrimoniale ou historique. Il conviendrait en effet qu'une plus large concertation soit mis en place au niveau communal avec les services de la Ville, à chaque fois que cela est possible pour assurer la conservation de ces sites par tout moyen adapté : non destruction, conservation d'images aux archives municipales, etc…. » Dans ce cadre, L'association devrait être consultée avant de délivrer un permis de démolition afin que l'association puisse donner son avis.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes observations. Je demeure à votre disposition pour tout éclaircissement complémentaire.

Dans cette attente, veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes sincères salutations.

[redacted]